



**PROGRAMME D'ENTRAÎNEURS DE CANADA SNOWBOARD (PECS)
LIGNES DIRECTRICES DE LA POLITIQUE DE TRANSFERTS INTERNATIONAUX**

ÉNONCÉ DE POLITIQUE: S'adresse aux entraîneurs qui détiennent une certification délivrée à l'extérieur du Canada et qui souhaitent accéder Au PECS.

Catégorie de politique :	Programme d'entraîneurs de Canada Snowboard (PECS)
Pouvoir d'approbation :	VP - Événements et engagement
Département :	Événements et engagement
Date d'approbation :	25 novembre 2025
Date de prochaine révision :	Novembre 2027
Approbation des dates de révision :	Le 17 septembre 2019
Politique connexe :	Manuel des opérations du PECS

But

1. Permettre aux entraîneurs internationaux d'accéder au PECS sans avoir à entreprendre le cheminement de développement des entraîneurs de PECS depuis le début.

Portée et application

2. En raison de la grande variabilité des programmes d'entraîneurs dans le monde, chaque demande de transfert de certification internationale sera passée en revue au cas par cas.

Procédure

3. Soumettre une demande au comité technique du PECS, comprenant :
 - a) Curriculum détaillant :
 - i. Certification d'entraîneur actuelle délivrée hors du Canada
 - Contexte du programme de certification et jalons de développement clés atteints
 - ii. Expérience en tant qu'entraîneur
 - iii. Certification d'entraîneur du pays d'origine et description sommaire du programme et de ses exigences
 - Objectifs du programme
 - Réalisations du programme en cours de carrière
 - b) Niveau d'entraîneur postulant au PECS
 - c) Plan d'entraîneur :
 - i. Statut d'emploi en tant qu'entraîneur
 - ii. Objectifs visés en tant qu'entraîneur au Canada
 - iii. Politique d'adhésion au club dans les cas où la création d'un club personnel est envisagée
4. Advenant l'acceptation :
 - a) L'entraîneur reçoit une licence temporaire et subit une évaluation immédiate.
 - b) L'entraîneur doit suivre les modules du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) au niveau d'acceptation et réussir les évaluations en ligne requises pour ces modules.
 - c) Le processus de certification doit être complété à l'intérieur d'une seule saison.



5. Coût : Établi selon le niveau de transfert
 - a) Se référer à la section Questions financières du Manuel des opérations du Programme d'entraîneurs de Canada Snowboard (Manuel des opérations du PECS)
6. Évaluations échouées :
 - a) Obligation de suivre le cours complet sur neige au prix régulier.